



Restaurant implanté dans un centre commercial, que dit la loi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 21 février 2003

Bonjour,

J'aimerais savoir si un restaurateur implanté dans un centre commercial peut avoir un coin fumeur dans son établissement alors que la galerie marchande est non fumeurs .

Je vous remercie par avance pour la réponse apportée à cette question.

Réponse :

Oui, le restaurant peut réserver un espace pour les fumeurs à condition que :

1. soient respectées les conditions prévues dans le [décret 92-478](#) du 29 mai 1992 les espaces fumeurs.
2. la pollution produite par la fumée ne soit pas rejetée dans l'espace collectif de la galerie.